

1 > Il vous suffit de renvoyer la demande d'insciption au :

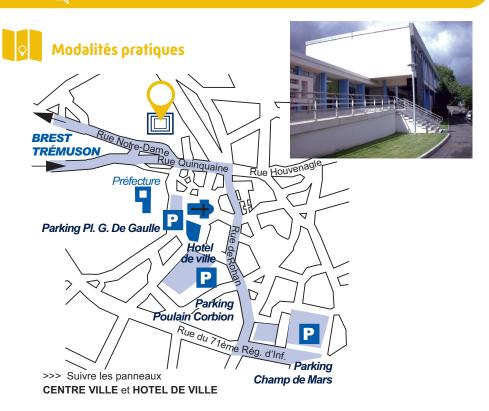


Centre d'Examens de Santé 2, rue Notre Dame - CS 74227 22042 Saint-Brieuc cedex 2



2 > ou (de prendre rendez-vous par téléphone au 02 90 03 31 30

3 > ou Cos.ameli@cpam-st-brieuc.cnamts.fr



Pour nous joindre



Centre d'Examens de Santé 2, rue Notre Dame - CS 74227 22042 Saint-Brieuc cedex 2

2 <u>* : 02 90 03 31 30 - Fax : 02 96 52 18 93</u>



(éalisation : CPAM des Côtes d'Armor - 02/2018 - 221 RI 1-9-12

En 2018, L'Examen Périodique de Santé devient L'Examen de Prévention en Santé



CÔTES D'ARMOR

Centre d'Examens de Santé de Saint-Brieuc

Au centre d'examens de santé, faites le point sur votre santé



Examens biologiques sang et urines

Entretien avec le médecin

commentaire des résultats, examen clinique et proposition de participer à des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient





gynécologique + ou - frottis





Examens para-médicaux

taille, poids, tension artérielle, cœur, souffle, vue, audition



Un examen de santé, pour qui ? quand ?

> les assurés sociaux du régime général et leurs ayants droits, jusqu'à 74 ans, résidant dans les Côtes d'Armor, le Finistère et le Morbihan ont le droit à ce bilan.

> En règle générale, une fois tous les 5 ans.

Votre rendez-vous sera fixé entre 7h30 et 8h45.



Vous passerez la totalité des examens dans la matinée, la consultation avec un médecin pourra avoir lieu le jour-même ou un autre jour, sur rendez-vous.



لح > Les infrastructures sont adaptées pour les personnes handicapées.



> Au cours du bilan, un **petit-déjeuner** vous sera servi.